

### *Les subsides*

Quarante-deux pour cent des Canadiens ont répondu que les banques voulaient augmenter leurs bénéfices sans que les gens s'en rendent compte. Trente-et-un pour cent ont dit qu'il en coûtait davantage aux banques pour exécuter ces services, de sorte qu'elles en faisaient simplement retomber les coûts sur les consommateurs. Vingt-cinq pour cent ont dit que les banques essayaient de compenser pour l'argent qu'elles avaient perdu en mauvaises créances chez les pays pauvres.

Voici quelle était la question suivante:

Pouvez-vous nommer une banque qui a haussé ses frais de services plus que les autres?

Vingt-neuf pour cent ont répondu qu'elles les avaient toutes haussé au même rythme. Onze pour cent ont nommé la Banque de Montréal.

La troisième question est intéressante:

Le gouvernement devrait-il intervenir pour protéger les consommateurs contre les frais accrus? Ou les banques et leurs clients devraient-ils essayer de résoudre eux-mêmes ces différends entre eux?

Cinquante-deux pour cent des Canadiens ont répondu que le gouvernement devrait intervenir. Un autre sondage Gallup a confirmé les résultats du sondage Decima en révélant que 50 p. 100 des Canadiens étaient d'avis que les banques imposent des frais de services déraisonnablement élevés. Par ailleurs, 69 p. 100 ont dit que l'enquête du comité était très nécessaire ou absolument nécessaire.

Les Canadiens réclament que le gouvernement et le Parlement prennent des mesures contre la façon dont les banques les traitent. Le comité a réagi de façon très claire. Après avoir écouté toutes les plaintes des consommateurs, il a déclaré:

Le comité estime que la réaction des consommateurs à l'attitude des banques et des institutions financières en matière de frais d'administration n'est pas dépourvue de fondement.

Le comité s'accorde à reconnaître que les plaintes des consommateurs sont justifiées. Les frais se succèdent rapidement sans préavis suffisant ni aucune raison, et ils sont exorbitants.

Voyons ce qu'ont fait les banques en réaction aux critiques du comité. Pendant que le comité tenait ses audiences, la Banque de Montréal a créé de nouveaux comptes de base. La Banque Royale a gelé toute hausse des frais pour sept mois.

Le comité a fait des recommandations très judicieuses. Tout d'abord, il a recommandé que les banques offrent des comptes de base pour lesquels elles ne percevaient aucuns frais d'administration pour tenir le compte, pour opérer un nombre limité de dépôts, de retraits ou de paiements par chèque, pour fournir le solde actuel du compte et pour transférer à ce compte le solde de n'importe quel autre compte que le client aurait ouvert dans cette institution financière.

À notre avis, il y a beaucoup de concurrence pour offrir des services bancaires aux riches, mais on se soucie fort peu des besoins bancaires fondamentaux des pauvres. Nous estimons qu'il faut obliger les banques à fournir ces services de base.

Le comité a ensuite recommandé la suppression de certains frais qui sont ceux dont les gens se plaignent le plus souvent. D'après le comité, on ne devrait pas imposer de frais pour fermer un compte, si celui-ci est ouvert depuis au moins un an.

Nous recommandons également qu'on n'impose pas de frais d'administration pour le fait qu'aucune transaction n'a été effectuée sur un compte, bien qu'une institution financière puisse en faire payer pour envoyer un avis aux détenteurs de comptes inactifs comme l'exige la loi. Le comité a recommandé de ne rien faire payer pour le dépôt d'un chèque inférieur à un certain montant qui est refusé à cause d'une erreur ou parce qu'il n'y a pas suffisamment de fonds au crédit du compte du tireur. Autrement dit, on ne devrait pas imposer de frais aux chèques sans provision.

On ne devrait pas facturer de frais pour toute transaction qui résulte d'une erreur ou qui n'a pas été autorisée par la banque, ni pour administrer un compte d'épargne pendant la période où son solde est inférieur au montant spécifié par la banque.

Le comité a également recommandé qu'on interdise aux institutions financières d'imposer de nouveaux frais ou d'augmenter ceux qui existent déjà en ce qui concerne tout dépôt à terme fixe effectué pendant cette période.

Étude faite de la question, nous estimons que nos recommandations sont justifiées.

En outre, nous avons recommandé un nouveau système de notification. Tout changement apporté aux frais d'administration d'un compte à relevé devrait faire l'objet d'un préavis de 30 jours. Dans le cas d'un compte de dépôt le préavis devrait être de 60 jours, et donné par la voie d'un avis affiché dans les bureaux de l'agence. Si la banque désire procéder autrement, il doit y avoir avis de 30 jours donné par courrier.

Nous estimons que cela remédierait aux problèmes de notification et d'information relativement aux frais bancaires. Nous estimons que le consommateur doit être bien informé et que c'est à celui à qui nous confions notre argent en dépôt, avec les obligations que cela comporte, qu'il appartient d'informer le consommateur de tout changement apporté au contrat de gestion et de garde de cet argent.

Le ministre de la Consommation et des Corporations a comparu devant le comité. Auparavant, il avait envoyé ses enquêteurs dans 71 agences du pays, et constaté une absence grossière d'information. Dans la plupart de ces 71 agences il n'y avait pas d'avis d'affiché, et il était très difficile d'obtenir des renseignements sur demande.

● (1140)

Qu'ont répondu les banques? M. MacIntosh, qui représente les banques, a déclaré que les députés, inquiets pour leur circonscription, tapaient sur les banques pour se faire réélire. Il a dit qu'il fallait insister après du président du comité parce qu'il fait la sourde oreille et que c'est la seule façon de se faire comprendre de lui. Il a dit que nous cherchions à élargir nos pouvoirs. Voilà ce que le lobbyiste des banques a dit. Quelle image il donne des banques, lui qui veut venir sur la Colline parlementaire faire du lobbying auprès des députés!

Il n'a pas aimé le rapport minoritaire néo-démocrate qui est joint à ce rapport. J'estime que notre rapport minoritaire complètera le rapport du comité permanent des finances et des affaires économiques.